

**Palais des Sports - Restructuration et extension - Concours d'architecture et d'ingénierie - Choix des équipes admises à concourir**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du Palais des Sports, l'assemblée délibérante s'est prononcé :

. le 13 décembre 1999 sur le lancement de l'opération et l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie

. le 28 février 2000 sur l'adoption du programme de l'opération, la composition du jury ainsi que l'adoption du règlement de concours et des modalités de son organisation.

L'avis d'appel public à la concurrence (recensement des candidatures des équipes de concepteurs) a fait l'objet d'une publicité européenne et nationale dans :

- le Journal Officiel de la Communauté Européenne (J.O.C.E.),
- le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.),
- l'Est Républicain,
- le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics (à titre gratuit),

fixant au 1<sup>er</sup> mars 2000 la date limite de réception des candidatures.

Lors de sa séance du 2 mars 2000, la Commission Municipale d'Appel d'Offres a recensé 27 dossiers de candidatures.

Les 3, 6, 7 et 8 mars 2000, la commission technique s'est réunie et a procédé à l'analyse détaillée des dossiers de candidatures. M. QUANTIN, Directeur du service des Sports, M. SCHNEIDER, Directeur du Service Electricité-Chauffage et M. GUIOT, Directeur du Service Bâtiment ont, conjointement, rédigé le rapport de présentation des travaux de la commission technique.

Le jeudi 9 mars 2000, le jury s'est réuni à son tour ; le jury propose :

- a) de rejeter 1 (un) dossier de candidature arrivé après la date limite ;
- b) de rejeter 3 (trois) dossiers de candidatures reçus non conformes
- c) de retenir pour examen 23 (vingt-trois) dossiers de candidature conformes parvenus dans les délais.

Après avoir pris connaissance des dossiers et du rapport de la commission technique, propose de retenir les 5 équipes suivantes (énoncées suivant le numéro d'ordre d'ouverture des dossiers lors du recensement des candidatures opéré par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 mars 2000) :

Equipe CAMBORDES LAMAISSON (dossier de candidature n° 8)

Equipe CHABANNE (dossier de candidature n° 10)

Equipe DURAND MENARD THIBAUT (dossier de candidature n° 13)

Equipe GUERVILLY (dossier de candidature n° 16)

Equipe LAPPRAND MORIN & Associés (dossier de candidature n° 21)

En complément de ces 5 (cinq) équipes et dans le cas de désistement de l'une d'entre elles, 2 (deux) équipes ont été classées par ordre de priorité, à savoir :

Equipe ARCHITECTURE STUDIO (dossier de candidature n° 3)

Equipe LOBJOY (dossier de candidature n° 23).

Le règlement de concours a également été soumis à l'avis du jury, sans observation de sa part.

Le Conseil Municipal est appelé à confirmer les propositions faites par le jury, énoncées ci-dessus :

- quant au choix des équipes de concepteurs sélectionnées et admises à concourir,
- quant au classement des 2 équipes supplémentaires, classées par ordre de priorité, dans le cas d'un désistement de l'une d'entre elles.

**«M. FUSTER :** Monsieur DUVERGET, je suis très étonné de votre remarque concernant les installations sportives et surtout sur la non programmation. Vous n'êtes pas sans ignorer que nous travaillons énormément sur ce dossier en commission des sports, commission toujours au complet, et que le Palais des Sports et le stade étaient prévus dans nos tranches de restructuration. On les a simplement un peu avancés mais c'est dû, et vous le savez très bien, aux résultats exceptionnels de nos équipes et je rejoins l'analyse de M. le Maire quand il dit qu'on est là pour répondre à ces besoins et à cette réussite exceptionnelle.

**M. LE MAIRE :** C'est une commission qui se réunit toujours au complet avec un casse-croûte à la clé. C'est pour cela qu'ils sont au complet !

**M. FUSTER :** Ce n'est peut-être pas uniquement pour cela, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** De midi à deux heures, ils en profitent, vous avez raison.

**M. FUSTER :** Et nous gagnons du temps. Pour en revenir au dossier, nous avons ici le 13 décembre 1999 et le 28 février 2000, décidé du lancement de l'opération Palais des Sports et la commission municipale d'appel d'offres s'est réunie le 2 mars. Elle a recensé 27 dossiers de candidatures, j'insiste sur ce nombre considérable, et le jeudi 9 mars, le jury a retenu les cinq équipes qui sont inscrites dans le dossier.

Nous avons souhaité, pour des raisons de sécurité, s'il y a un désistement, vous proposer en complément deux autres équipes».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement à l'unanimité sur les propositions qui lui sont faites.

*Récépissé préfectoral du 17 mars 2000.*